



Droit habitation zone seveso

Par **etoile33**, le **22/03/2011** à **10:15**

Bonjour,

habitant en zone seveso2, il est prévu un nouveau plan PRTP, celui ci nous obligerait à faire des travaux. il est prévu dans la loi BACHELOT que les travaux ne doivent pas dépasser 10 % de la valeur du bien.

que se passe t il ? puisque nous savons que ces travaux dépasseraient ce seuil. et sachant que les credits d impots ont baissés de 40% à 15%
au delà de 10% de travaux avons nous la possibilite de faire racheter nos biens d'office ? car nous ne pourrons pas payer
qu en est il des derniers decrets puisque il y en avaient 3 en attente concernant ce probleme (en 2006) rachat des biens

merci de votre réponse